

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 257f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Personnes handicapées : les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe appelés à participer à un plan d'action décennal

Strasbourg, 24.04.2007 - Les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe devraient élaborer une politique spécifique pour mieux intégrer dans la société les personnes handicapées, qui seraient 100 millions en Europe. Il s'agira là d'une première.

Le Forum européen de coordination pour le *Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006 -2015* rassemblera les 26-27 avril 2007 à Strasbourg de hauts responsables de tous les Etats membres et des représentants d'ONG internationales intéressées par le domaine du handicap, et ce quelques mois seulement après que le plan d'action ait été officiellement lancé.

Les délégations participant au Forum proposeront de nouvelles mesures fondées sur les grandes lignes énumérées dans le plan d'action, afin de donner la parole aux personnes handicapées dans les décisions qui les concernent et de leur offrir la possibilité d'améliorer leur qualité de vie. Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, s'adressera aussi aux participants du forum.

Parmi les mesures que les Etats membres devraient adopter figurent les suivantes :

- libre accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- accessibilité des transports publics ;
- égalité d'accès à l'éducation ;
- formation professionnelle menant à un emploi ;
- participation active à la vie politique et publique ;
- Des services de proximité permettant la réadaptation à domicile ;
- égalité d'accès à des services de santé de qualité ;
- accès à la protection juridique sur les mêmes bases que le reste de la population ;
- protection contre toutes les formes d'abus et de violence.

Jusqu'à présent, un "accord partiel", ne concernant qu'un nombre limité d'Etats membres du Conseil de l'Europe, orientait la politique de l'Organisation en faveur des personnes handicapées. Les organisateurs du forum soulignent que le passage d'un "modèle médical" du handicap à un "modèle social fondé sur les droits de l'homme" a conduit à créer cette plateforme de coopération intergouvernementale à long terme pour les personnes handicapées à l'intention des 46 Etats membres de l'Organisation. Le Forum lancera également un processus de suivi pour assurer la meilleure coordination possible des actions menées par les différents gouvernements européens.

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pourrait également servir d'instrument afin d'aider les Etats membres à mettre en œuvre en Europe, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui vient d'être adoptée.

[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées](#)

Contact presse : Panos Kakaviatos, Division de la presse, Conseil de l'Europe
Tél. +33 3 90 21 47 06, port. +33 6 65 09 16 07 ; panos.kakaviatos@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.